

Réf: Dossier N° : 57072

AVIS DE CONSTITUTION

**SOCIETE « SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSTRUCTION,
D'AMENAGEMENT ET D'ELECTRICITE » en abrégé «SICA-ELEC »**

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 7ème TRANCHE

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Juil. 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SOCIETE INTERNATIONALE DE CONSTRUCTION, D'AMENAGEMENT ET D'ELECTRICITE » en abrégé «SICA-ELEC ».

Objet: construction, aménagement, électricité, plomberie et prestations diverses . Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 7ème TRANCHE

GERANT: Monsieur ALEXIS KOUAME N'GORAN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-30466 du 26/11/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27133 du 26/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

